



**VIE
ENTIÈRE**

FAMILLE

Guide pour bien comprendre

VIE, ENTIÈRE



Contenu

4 Vie entière > Famille^{MC}

5 Caractéristiques de la police Vie entière > Famille^{MC}

- Primes
- Protection pour les enfants
- Valeurs de rachat à compter de la 5^e année
- Participations
- Le pouvoir de l'assurance vie avec participation

6 Fonctionnement des comptes avec participation

7 Historique des résultats de Co-operators

- Primes affectées aux comptes avec participation

8 Utilisation des participations

- Encaissement
- Dépôt à intérêt
- Autofinancement/réduction des primes
- Bonifications d'assurance libérée

9 Conséquences d'une baisse des participations

- Accès à vos participations
- Accès à vos valeurs de rachat garanties

10 Une question de choix

- Temporaire polyvalente^{MC}
- Garantie en cas de décès accidentel
- Exonération des primes en cas d'invalidité
- Exonération automatique des primes en cas de décès ou d'invalidité du propriétaire
- Avenant pour enfants
- Option d'assurabilité garantie



Vie entière > Famille^{MC}

La Vie entière s'adresse aux personnes qui recherchent une assurance jusqu'à leur décès, dont les primes sont garanties, et qui comporte un volet épargne et la possibilité d'accumuler des participations. Elle répond à tous vos besoins d'assurance permanente et peut couvrir notamment les frais funéraires, l'impôt à payer par la succession, le paiement des dettes, etc., selon vos besoins. Elle offre une protection financière et une couverture garantie tant que la police est en vigueur.

La Vie entière > Famille^{MC} procure ce qui suit :

- > Primes raisonnables
- > Valeur de rachat qui se capitalise pendant toute la durée de la police et sur laquelle vous pouvez emprunter à des taux d'intérêt avantageux
- > Versement de participations vous permettant de toucher une partie des bénéfices de la compagnie selon ses rendements
- > Croissance fiscalement avantageuse

Co-operators a le produit d'assurance qu'il vous faut pour répondre à vos besoins, peu importe l'étape où vous en êtes dans votre vie.

Caractéristiques de la police Vie entière > Famille^{MC}

Primes

Deux options de paiement des primes sont offertes dans le cadre de la police Vie entière > Famille^{MC}. À noter que les primes sont fixes et garanties pendant toute la durée de la police et ne seront jamais majorées.

> 20 primes

Ce type de police vous offre une protection la vie durant, mais les primes ne sont payables que pendant 20 ans. Par la suite, la police est entièrement libérée du paiement des primes, et vous pourrez bénéficier des valeurs de rachat plus tôt, d'une valeur de rachat à long terme ou laisser croître votre capital-décès.

Pour les personnes âgées de 55 à 70 ans, un capital assuré moins élevé (15 000 \$) est offert pour vous aider à répondre à vos besoins.

> Primes viagères

Ce type de police vous offre une protection la vie durant et les primes sont payables jusqu'à 110 ans.

Pour les personnes âgées de 55 à 80 ans, un capital assuré moins élevé (15 000 \$) est aussi offert.

Protection pour les enfants

Les proches parents, comme les parents et les grands-parents, peuvent souscrire une police pour les enfants âgés de 0 à 17 ans. La police comporte un capital assuré minimal moins élevé (15 000 \$) que les polices pour adultes, et l'assuré est couvert la vie durant.

Valeurs de rachat à compter de la 5^e année

Les valeurs de rachat se composent des valeurs de rachat garanties stipulées dans la police et d'une valeur non garantie sous forme de participations annuelles. Les valeurs de rachat garanties entrent en vigueur après le cinquième anniversaire du contrat. Vous pouvez les utiliser de différentes façons; pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez les sections « Accès aux valeurs de rachat garanties » à la page 9 et « Utilisation des participations » à la page 8.

Participations

L'un des avantages propres à l'assurance vie avec participation est la possibilité de toucher des participations.

Les participations ne sont pas garanties puisqu'elles dépendent des résultats de la compagnie. Voir les participations versées dans le passé à la page 7.

Le pouvoir de l'assurance vie avec participation

Une police d'assurance vie entière avec participation est un excellent choix pour quiconque recherche la stabilité que seule l'assurance vie entière peut offrir tout en produisant réellement des participations.



Fonctionnement des comptes avec participation

Les primes sont versées dans un compte appelé « compte avec participation ». Ces primes s'ajoutent aux autres primes versées par de nombreux autres titulaires de polices avec participation de Co-operators.

On calcule les primes au moyen d'hypothèses prudentes sur des facteurs comme la mortalité, les frais et les revenus de placement. On analyse ensuite les résultats réels pour les comparer aux hypothèses et déterminer le montant à remettre aux titulaires de police sous forme de participations.



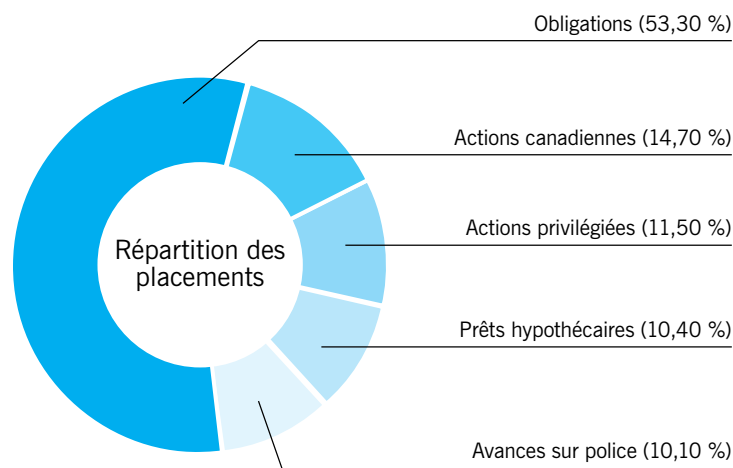
Historique des résultats de Co-operators

Co-operators a une longue histoire de versement des participations. Conscients que la stabilité occupe une part importante des besoins d'assurance de nos titulaires de police, nous leur offrons une solidité financière à long terme.

Année d'échéance	Année de taux	Taux d'intérêt du barème des participations
2019	2018	5,75%
2018	2017	6,10%
2017	2016	6,00%
2016	2015	5,85 %
2015	2014	4,85 %
2014	2013	4,85 %
2013	2012	5,35 %
2012	2011	5,80 %
2011	2010	6,00 %
2010	2009	6,00 %
2009	2008	6,15 %
2008	2007	6,60 %
2007	2006	6,60 %
2006	2005	6,90 %
2005	2004	7,25 %
2004	2003	7,25 %
2003	2002	7,25 %
2002	2001	7,25 %
2001	2000	7,75 %
2000	1999	7,75 %
1999	1998	8,25 %

Primes affectées aux comptes avec participation

Voici un aperçu de la répartition de l'actif du portefeuille du compte avec participation au 30 juin 2018.



Utilisation des participations

Co-operators vous permet de recevoir des participations annuelles au titre de votre police d'assurance vie entière, sous forme de diverses options. Chacune de ces options a des conséquences sur votre police et sur la capacité de toucher des participations annuelles.

1. Encaissement

Vous pouvez recevoir des participations en espèces sur une base annuelle (moins l'impôt applicable).

2. Dépôt avec intérêt

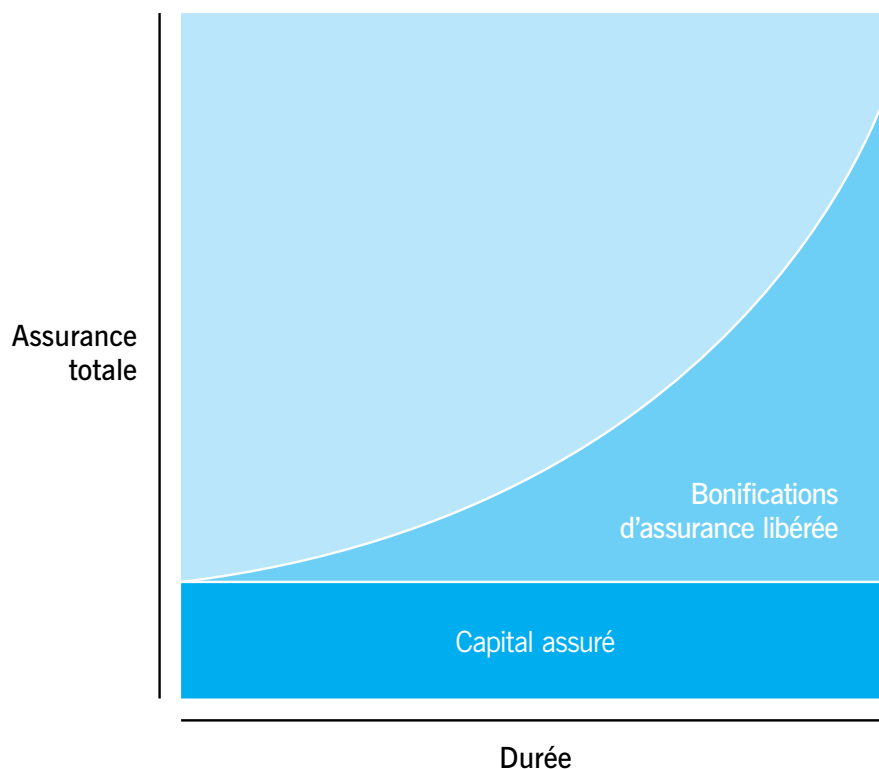
Les participations auxquelles vous avez droit peuvent être déposées dans un compte. Ce compte est revu annuellement pour que vous obteniez un taux d'intérêt concurrentiel. Semblable à un compte d'épargne standard, le compte est accessible en tout temps et vous pouvez y faire des retraits (moins l'impôt applicable).

3. Autofinancement/réduction des primes

Les participations peuvent servir à payer une partie, voire la totalité, de vos primes d'assurance. Si les participations auxquelles vous avez droit sont suffisantes pour couvrir la totalité de vos primes, le reste des participations vous est versé en espèces (moins l'impôt applicable).

4. Bonifications d'assurance libérée

Les participations peuvent servir à souscrire des bonifications d'assurance libérée. Ces dernières font augmenter le montant d'assurance permanente sur lequel repose le calcul des participations futures. Elles font partie de la police avec participation et donnent ainsi droit à des participations. Grâce à cette croissance composée, votre capital-décès et les valeurs de rachat augmentent plus rapidement.



Conséquences d'une baisse des participations

Une baisse des participations créditées à votre compte aura les conséquences suivantes sur votre police.

Options de participations	Conséquences d'une baisse des participations
Encaissement	Vous obtenez un montant moins élevé.
Dépôt	Un montant moins élevé est laissé en dépôt.
Réduction des primes	Vous payez une plus grande portion de la prime requise, mais jamais plus que la prime initiale.
Bonifications d'assurance libérée	Les bonifications d'assurance libérée et la valeur de rachat augmentent plus modérément (aucun changement à la police de base).

Accès à vos participations

Vous pouvez accéder à vos participations en effectuant un retrait, lequel peut se faire de deux façons.

- > Rachat des bonifications d'assurance libérée : La réduction des bonifications d'assurance libérée est supérieure à la somme touchée en espèces.
- > Retrait des participations laissées en dépôt : Vous recevez le montant de votre retrait en espèces. Vous pourriez devoir payer de l'impôt sur une partie de ce retrait.

Accès aux valeurs de rachat garanties

Vous pouvez accéder à la valeur de rachat garantie de votre police de deux façons.

Rachat du contrat

Le fait de retirer la totalité de la valeur de rachat garantie entraîne la résiliation de votre police.

Avance sur police

Une avance sur police vous permet d'emprunter sur sa valeur de rachat sans avoir à la racheter. Cela fonctionne comme tout autre type de prêt que vous pourriez contracter, tout en vous procurant les avantages suivants :

- > Moins de paperasserie
- > Possibilité de taux d'intérêt plus bas
- > Souplesse des modalités de remboursement

Une question de choix

On peut rattacher les garanties et avenants ci-dessous à une police Vie entière > Famille^{MC}. Ces options vous procurent la souplesse nécessaire pour élaborer une police personnalisée qui répond à vos besoins.

Temporaire polyvalente^{MC}

Avenant qui vous permet d'ajouter diverses options d'assurance temporaire pour couvrir des besoins temporaires comme un prêt personnel ou hypothécaire ou pour assurer un remplacement du revenu.

Garantie décès accidentel

Garantie peu coûteuse qui permet de rehausser votre capital assuré advenant votre décès par suite d'un accident. Elle prévoit le versement d'une somme en complément du capital assuré de base lorsque le décès est attribuable à une blessure accidentelle. La blessure doit survenir avant l'anniversaire contractuel le plus proche du 70^e anniversaire de naissance de l'assuré et le décès doit se produire dans les 90 jours suivant la blessure.

Exonération des primes en cas d'invalidité

Garantie qui complète votre police d'assurance du fait qu'elle vous libère du paiement des primes si vous devenez invalide.

Si l'invalidité dure au moins six mois consécutifs pendant que la police est en vigueur, l'exonération des primes sera maintenue tant que l'invalidité se prolongera.

Exonération automatique des primes en cas de décès ou d'invalidité du propriétaire

Si vous devenez invalide (période d'invalidité d'au moins six mois consécutifs), vous êtes dispensé de payer les primes d'assurance de la police jeunesse souscrite pour votre enfant ou votre petit-enfant. Les primes sont aussi exonérées si vous décédez pendant que la police est en vigueur. Cela signifie que la police demeure en vigueur pour votre être cher, peu importe ce qui vous arrive.

Les primes sont exonérées jusqu'à l'anniversaire de police le plus proche du 21^e anniversaire de naissance de l'enfant assuré ou de votre 60^e anniversaire de naissance, selon la première de ces dates. Vous devrez ensuite recommencer à payer les primes.

Avenant pour enfants

Avenant qui fournit une assurance complémentaire pour vos enfants. L'avenant pour enfants comporte un avantage intéressant : celui de procurer une assurance pour chaque enfant de votre famille, peu importe le nombre d'enfants, pour un même prix.

Vous pouvez souscrire l'avenant pour vos enfants âgés entre 15 jours et 20 ans, pour une protection valable jusqu'à leur 21^e anniversaire de naissance. Lorsque l'enfant atteint 21 ans ou à l'échéance de l'avenant pour enfants (selon la première de ces éventualités), il est possible de souscrire une police d'assurance vie individuelle d'un montant allant jusqu'à cinq fois le montant de l'avenant pour enfants.

Option d'assurabilité garantie

L'option d'assurabilité garantie vous permet de souscrire un supplément d'assurance (d'un montant minimal de 10 000 \$ jusqu'à un maximum de 50 000 \$) à des dates d'option déterminées jusqu'à l'âge de 43 ans, et ce, sans tenir compte des problèmes de santé qui pourraient vous rendre inadmissible à souscrire une assurance vie. Le total des assurances souscrites à l'aide de cette option se limite à 350 000 \$.

Cet avenant vous permet de satisfaire vos besoins évolutifs en matière d'assurance sans que vous n'ayez à passer de nouveau par le processus de souscription.

VIE, ENTIERE



Le Groupe Co-operators limitée est une coopérative entièrement canadienne et son actif s'élève à plus de 33 milliards de dollars sous administration. Par l'entremise de ses filiales, Co-operators offre de l'assurance habitation, automobile, vie, collective, voyage, entreprise et agricole, ainsi que des produits de placement. Co-operators est réputée pour son engagement communautaire et ses efforts visant à créer un avenir plus durable. Co-operators se classe parmi les 50 employeurs de choix au Canada, selon Aon Hewitt, parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada, selon Corporate Knights, et figure au palmarès des 50 entreprises citoyennes établi par Sustainalytics et publié dans L'actualité. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le www.cooperators.ca.

Pour trouver un conseiller en sécurité financière dans votre région, visitez le
<http://www.cooperators.ca/fr-CA/PublicPages/AgentLocator.aspx>



Les renseignements figurant dans le présent guide sont fournis à titre d'information générale sur le produit Vie entière > Famille™. Ils ne constituent pas une offre d'assurance. En cas de divergence entre les renseignements du présent guide et le contrat d'assurance, ce dernier prévaut. Les produits Temporaire polyvalente™ et Vie entière > Famille™ offerts par Co-operators Compagnie d'assurance-vie sont des marques de commerce de celle-ci, utilisées avec permission. Co-operators Compagnie d'assurance-vie s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires.